

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIPEL**

DATE DE CONVOCATION 17/04/2015
DATE D’AFFICHAGE 18/04/2015
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 19
Présents : 14
Absents avec procuration : 3
Votants : 17

L’an deux mil quinze, le 24 avril à 19 heures 30,
Le conseil municipal légalement convoqué s’est réuni à la
salle annexe-salle André MICHEL en séance publique sous
la présidence de Monsieur ROGER Christian, Maire

Étaient présents : M ROGER C., MME JOUCAN I., MME
PONDEMER S., M SAMSON H., M EPSTEIN J-C, M
DENAIS J-C, M GALLAIS P., MME TEHEL C., MME LE
ROCH F., M ALMERAS L., M LENOIR C., MME GUEDO S.,
MME SARUP A., MME YEURC’H C.

Procurations : MME CORRADINI-MOCHET C. procuration à
M.ROGER C., M LECARPENTIER P. procuration à M
DENAIS J-C, MME MAHE S. procuration à M EPSTEIN J-C.

Absents : M DECERGY F., MME PORTEU S.
Formant la majorité des membres en exercice,

Mme GUEDO S. est désignée secrétaire de séance.

Vœu « Commune hors TAFTA »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des négociations sont engagées entre la Commission Européenne et les Etats-Unis pour négocier le Transatlantic Free Trade Area (TAFTA) ou Partenariat Transatlantique de Commerce et d’Investissement (PCI),

Cet accord cherche à instaurer un vaste marché de libre échange entre l’Union Européenne et les Etats-Unis.

Ce projet instaurerait un mécanisme de règlement des litiges entre l’Etat et les investisseurs, basé sur un système d’arbitrage privé, permettant aux multinationales d’attaquer devant les tribunaux les Etats et les collectivités territoriales dès lors que leurs décisions publiques nuisent à leurs investissements.

Tafta limiterait les capacités de l’Etat et des collectivités territoriales à maintenir les services publics, protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir les activités associatives, sociales et culturelles encore préservées du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- demande un moratoire sur les négociations sur le Partenariat Transatlantique de

Commerce et d'Investissement et la diffusion publique immédiate des éléments de négociation,

- demande l'ouverture d'un débat national sur ce partenariat impliquant la pleine participation des collectivités territoriales et de la population,
- refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen de protection sociale, de la santé et de l'environnement,
- déclare la commune « hors zone Tafta ».

Pour copie certifiée conforme et
exécutoire

Le Maire

